

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix de l'insertion, selon l'importance, le nombre de lignes et le nombre de jours.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mois, juin, septembre et décembre.

N° 431.

LUNDI ET MARDI.

22 ET 23 AOÛT 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 21 août.

Nous, LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.
Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,
Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'arrêté du délégué du Gouvernement provisoire de la Belgique, en date du 4 février dernier, lequel a suspendu l'administration municipale de la ville de Gand, est révoqué.

Art. 2. Il n'est rien préjugé par le présent relativement aux réclamations contre les élections, sur lesquelles il sera statué ultérieurement, s'il y a lieu.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 19 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de l'intérieur *ad interim*,
T. TEICHMANN.

Nous, LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.

Attendu que la répartition des provinces du royaume en quatre divisions militaires, loin d'avoir été jusqu'à ce jour d'aucune utilité réelle, a souvent apporté des retards et des lenteurs dans la marche du service ;

Attendu, d'autre part, qu'il est urgent de donner à l'armée, sur le pied de guerre, une organisation plus régulière, et de la répartir en divisions et en brigades ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les quatre divisions créées par arrêté du 28 décembre 1830, sont supprimées ; les officiers généraux, supérieurs et subalternes que cette suppression rend disponibles, recevront une autre destination.

Art. 2. Les commandans des provinces correspondront directement avec le ministre de la guerre, pour tout ce qui est relatif à leurs attributions ;

Art. 3. Les emplois des commandans de provinces sont déclarés postes sédentaires. Les généraux exerçant ces fonctions, jouiront provisoirement d'un traitement annuel de 4,800 florins, et les colonels de 4,000 florins, sans aucun supplément à titre de frais de bureau.

Art. 4. Toute l'infanterie sera répartie en trois divisions, chaque division en deux brigades.

Les brigades se composeront de deux régimens d'infanterie de ligne, et il en sera en outre attaché un régiment de chasseurs à pied à chaque brigade impaire.

Art. 5. La cavalerie formera une division, qui se composera de deux brigades de cavalerie légère et d'une brigade de grosse cavalerie. Chaque brigade de cavalerie légère sera composée d'un régiment de chasseurs à cheval et d'un de lanciers.

Art. 6. La gendarmerie reprendra son service ordinaire ; cependant les cadres des trois escadrons de guerre seront formés de manière que les escadrons puissent être réunis au premier appel, et former avec le régiment de cuirassiers, une brigade de grosse cavalerie.

Art. 7. La compagnie des guides de la Meuse fera le service à notre quartier-général.

Art. 8. Les deux bataillons de tirailleurs de l'armée régulière seront incorporés dans le 2^e régiment de chasseurs à pied ; le 1^{er} bataillon de tirailleurs de l'Escaut dans le 1^{er} régiment de chasseurs à pied ; le 2^e bataillon de tirailleurs de l'Escaut et le bataillon de tirailleurs de la Meuse dans le 3^e régiment de chasseurs à pied.

Art. 9. Les 9 bataillons de tirailleurs francs, créés par arrêtés du 8 et du 10 avril 1831, sont licenciés. Les hommes qui ont appartenu à ces corps, reconnus propres au service qui voudraient un engagement de deux ans au moins, dans les corps d'infanterie de l'armée régulière, seront incorporés dans le 12^e régiment d'infanterie de ligne, jusqu'à concurrence de son complet. L'excédent sera réparti dans les autres corps s'il y a lieu.

Art. 10. Les attributions du commandant de divisions et de brigades, ainsi que celles des commandans de provinces, sont établies par l'instruction jointe au présent arrêté.

Art. 11. Il sera attaché à chaque général commandant une division de l'armée un chef d'état-major et deux aides-de-camp, dont l'un pourra être officier supérieur, et à chaque général-commandant une brigade, un aide-de-camp, ayant rang de capitaine ou de lieutenant. Les commandans de province auront également un aide-de-camp.

Art. 12. Les dispositions du présent arrêté sont mises à exécution, à partir du 25 du mois d'août 1831, sauf ce qui concerne le traitement des commandans militaires des provinces, qui seront réglés conformément à l'article 3 du présent arrêté, à partir du 1^{er} septembre 1831.

Art. 13. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de la guerre,
C. DE BROUCKERE.

Dans son ordre du jour daté de Bassevelde, du 9 août 1831, n° 73, M. Fétis, chef d'état-major à l'armée des Flandres, s'exprimait ainsi, en s'adressant à M. le colonel Kœnoor, commandant la 2^e brigade :

« M le colonel,

« Ce n'est pas sans la plus grande surprise que le général commandant l'armée des Flandres a appris que le major Geerinckx avait, de son propre mouvement et sans ordre, fait une attaque du côté d'Eede, s'était établi dans cette commune, et avait ainsi compromis la position de Maldeghem.

« Vous ne devez pas ignorer, M. le colonel, qu'au général en chef seul appartient d'ordonner un mouvement offensif, et que les officiers qui commandent les avant-postes ne doivent que se maintenir dans leur position, à moins que les avantages qu'ils obtiennent en repoussant l'ennemi ne leur permettent d'en occuper une plus favorable, etc.»

M. le major Geerinckx était attaqué ; il s'est vaillamment battu, il a poursuivi l'ennemi, il s'est emparé d'Eede ; et, ne se contentant pas de le mettre au ban de l'armée, M. le général de Wauthier, pour un succès sur nos ennemis, s'est rendu à Maldeghem, et loin d'encourager le digne major, il l'a insulté avec brutalité. Ses rapports dans cette affaire ne manqueront pas de nuire au major Geerinckx ; elle est recommandée à l'attention de M. le ministre de la guerre.

— Les réformes ont déjà commencé au ministère de la guerre. M. de Fally a donné sa démission de chef d'état-major ; M. de Daine a été nommé en tête de plusieurs autres officiers supérieurs. Une école pour l'état-major va être fondée au ministère de la guerre ; et dans un mois, tous les officiers d'état-major qui ne seront pas en état de subir un examen qu'on leur prescrira en les recevant à l'instruction, seront impitoyablement réformés.

— On lit dans le *Politique* de Liège, 20 août :

Le personnel de la commission nommée par M. de Brouckere pour réviser les promotions faites dans l'armée n'a pas satisfait pleinement l'opinion publique. Il s'y trouve des individus qui n'offrent point toutes les garanties désirables de fermeté et de lumières. Nous pensons que M. le ministre ferait chose utile et agréable au pays, s'il leur adjoignait quelques hommes d'un patriotisme éprouvé et jusqu'ici complètement étrangers à ce qu'on appelle l'organisation de nos troupes.

On vient de nous apprendre que les noms des officiers qui ont quitté leurs drapeaux, lors de la déroute de l'armée de la Meuse, ont été transmis au département de la guerre. Cette communication sera sans doute d'un grand secours à ceux qui vont se livrer au travail difficile des épurations.

— Nous nous sommes fréquemment élevés contre la tiédeur avec laquelle s'opérait chez nous tout ce qui se rattache à l'instruction du soldat. Nous espérons que l'on ne tardera pas à astreindre les militaires de tous les grades à des exercices fréquents et d'une nature plus sévère que ceux auxquels ils se sont livrés jusqu'ici. Nous comptons à cet égard sur la vigilance et le zèle des officiers supérieurs. (*Politique.*)

— Ce n'est pas seulement l'impéritie des chefs de l'armée qui a été la cause des échecs qu'elle a essayés, l'indiscipline des soldats a contribué autant peut-être que cette impéritie à la défaite des Belges. C'est une leçon pour l'avenir ; qu'elle reste. Sans discipline, point d'unité et par conséquent pas de force. En se bornant à introduire quelques changemens dans le personnel des chefs, on n'aurait donc rien fait encore, si ces modifications n'étaient suivies de la réorganisation totale, sur un pied très-sévère, de toute l'armée. L'indépendance et la liberté sont de grands et beaux principes, mais ce n'est que par leur application que l'on parvient à en apprécier la valeur. Or, appliqués à l'organisation de forces militaires dont l'unité est le pivot, dont la subordination hiérarchique est la première loi, ils peuvent constituer un véritable contre-sens et une dangereuse anomalie. Les faits sont là qui l'attestent. Puisse le gouvernement en faire son profit. (*Id.*)

Depuis plusieurs années on ne cesse d'avertir l'administration des ponts et chaussées du mauvais état de la route entre Bruxelles et Vilvorde et des dangers qu'elle présente : de nombreux accidens s'y renouvellent à chaque instant, et l'on ne fait rien pour les prévenir : dans la nuit du 16 au 17, une diligence a encore une fois versé dans

le canal, et un voyageur s'est assez fortement blessé la tête en cassant le carreau de la portière pour servir de la voiture. Quand donc l'administration des ponts et chaussées voudra-t-elle bien prendre soin de la vie des voyageurs, en veillant un peu plus qu'elle ne le fait à l'entretien et à la réparation de nos routes?

— Un crime affreux vient de se commettre : un nommé Pierre-Joseph Lefebvre, d'Herchies (Hainaut), vient d'assassiner à coups de faux sa tante, la veuve de Louis Petre, de Neuville, chez laquelle il demeurait, dirigeant l'exploitation de la ferme; après sa tante, il massacra deux vieillards et une jeune fille, sa cousine, dit-on, qui habitaient la même maison; il tenta aussi de tuer deux domestiques qui accouraient au bruit; mais ceux-ci étant parvenus à s'échapper, l'assassin finit par se pendre lui-même. On ignore encore quel motif a pu pousser ce malheureux à ce crime épouvantable et heureusement si rare chez nous.

— On écrit de Tournay, 20 août : Une caisse militaire, escortée par une trentaine d'hommes du 19^e, est arrivée hier, en notre ville, pour reprendre aujourd'hui sa route par Ath et se rendre à l'armée française.

— On écrit d'Anvers, 20 août : La flotte de l'amiral Codrington est rentrée à Portsmouth.

— Presque toutes celles de nos troupes qui étaient campées au Kiel, derrière la citadelle, sont retournées dans leurs cantonnemens.

— Un courrier du cabinet britannique est parti hier après-midi de cette ville avec des dépêches pour Londres.

— Hier il y a eu deux conseils des ministres; au premier assistaient MM. le baron d'Hoogvorst, Van Koekelberg et autres officier-généraux de la garde civique; au second, il n'y avait que des ministres (*Em.*)

Nous lisons ce qui suit dans le journal d'Amsterdam *Algemeen Handels-Blad* :

(Copie d'une lettre de Rotterdam du 13 août.)

« Les nouvelles que je reçois de nos Indes orientales ne parlent en aucune manière de l'insurrection que l'on dit avoir éclaté. On a arrêté deux soldats belges, et voilà tout. Le ministre de la guerre d'Hane a avoué à Bruxelles qu'il avait reçu de M. Van de Weyer, à Londres, Paris que Batavia était au pouvoir des Belges. Le journal anglais le *Times* annonçait la même nouvelle. M. C., de notre ville, vient de me faire lire une lettre de jeudi qu'il a reçue de son père qui est à Londres.

« Après avoir lu dans le *Times* que Batavia était au pouvoir des Belges, le sieur C. père se rendit chez le rédacteur du journal anglais pour savoir où était la lettre qui annonçait cette nouvelle. Le rédacteur ayant refusé de l'en instruire, M. C. revint bientôt à la rédaction, accompagné d'un constable, sur la sommation duquel le rédacteur déclara qu'il tenait la nouvelle de M. Van de Weyer, qui l'avait prié de l'insérer dans le *Times*.

« M. Van de Weyer ne peut donc connaître de la lettre qui contenait cette nouvelle; mais celui-ci lui dit seulement qu'il la tenait pour vraie parce qu'elle lui avait été communiquée par un officier qui arrivait de Batavia. M. C. se rendit alors chez cet officier, qui s'excusa en disant qu'il avait entendu dire que Batavia appartenait bientôt aux Belges, mais nullement que Batavia appartenait déjà aux Belges.

— La *Gazette de Mayence* dit avoir reçu d'une source respectable la communication suivante : Des négociations sont entamées pour amener la cessation des hostilités en Pologne; le général en chef polonais s'est rendu à cet effet dans le camp du général en chef russe. L'indépendance de la Pologne sera la base du traité.

— Nous apprenons qu'à West-Capelle on s'occupe continuellement à préparer près des écluses des ouvrages de fortification contre toute agression ennemie. Les eaux salées couvrent toujours les champs. Les Hollandais se sont encore emparés, le 17, d'une auberge près des frontières : ils en ont été chassés à coups de bâton.

— On nous écrit du Capitalen-Dam, 18 août :

Les Hollandais continuent à se fortifier dans l'île de *Cadsant* et à nous inonder; les eaux ont haussé hier dans le *Clara polder* et dans la *Passageule*; l'ennemi tire sur les cultivateurs qui cherchent à sauver leurs grains à moitié submergés, et le général de Wautier reste paisible spectateur de tous ces désastres, de toutes ces ruines; il se contente de proclamer un nouvel armistice; il sait d'avance, il voit sous ses yeux, que les Hollandais s'en moquent, comme il s'en sont toujours moqués et il essuie leurs insultes sans se bouger. Quel est le général qui, ayant à cœur l'honneur militaire et les intérêts du pays pour la défense de laquelle il est payé, souffrirait de semblables avances? Le ministère Faily et les généraux plus Faily encore, coûteront cher aux deux Flandres. Les inondations salées s'étendent déjà à 4 lieues du *Capitalen-Dam*; les eaux de pluie vont ruiner le reste de la wateringue de ce nom, et les ministres assourdis par nos plaintes nous laissent dans cette situation! Il semble que nous soyons indignes de leur attention. Si, au lieu d'employer les restes de nos armées à mettre hors du territoire un ennemi sans résistance, on les employait à venger les ruines d'un pays qui ne peut avoir de repos que lorsque les pirates qui désolent la Flandre hollandaise et les deux Flandres seront jetés au delà de l'Escaut, ils ne feraient que leur devoir; mais non, le quart du royaume qu'on vexe et qu'on ruine semble ne pas appartenir au gouvernement.... et nous payons nos contributions, notre emprunt sans murmures; où est le peuple chez qui on trouve une semblable docilité?... (*)

(*) Nous ne pouvons nous refuser à accueillir ces plaintes de la détresse; elles font voir toute la culpabilité de ceux qui ont pu préve-

— Voici quelques nouveaux échantillons de la barbare rapacité des Hollandais. A Melveren, aux environs de St.-Trond, ils ont pillé le château de M. le baron de Lamberts, gouverneur de la Flandre-Orientale. Ils en ont fait de même à la maison de M. Chantraine, François, officier de la légion d'honneur, dont la femme et les enfans ont dû se sauver pour se soustraire au danger de se voir massacrer.

A la campagne de M. de Lamberts, ils ont pris les deux plus belles vaches et les ont égorgées sur place. Après avoir dévoré tout ce qui se présentait sous leurs mains rapaces, ils ont forcé les gens de la maison à chercher des tonneaux de bière, de genièvre, de vin, des milliers de rations de pain etc. etc. Toutes ces exigences étaient accompagnées de vociférations de démon, de menaces de mort, et de démonstrations tellement horribles, que les malheureux campagnards croyaient à chaque instant toucher à leur heure dernière. Voilà comment une nation, qu'on dit civilisée, entend le droit de la guerre au dix-neuvième siècle!

BRUGES, 19 août.

Dans ces temps de honte et de malheurs, ou par l'impéritie des uns et la trahison des autres, la Belgique, avec son roi magnanime, se voit livrée à la risée de l'Europe, et à la merci de la France et de la conférence de Londres : nous croyons du devoir de tout citoyen de faire connaître le nom des braves qui, fidèles à leur serment, se sont montrés dignes de l'ancienne renommée du nom Belge, afin que la patrie en deuil sache au moins qu'elle a encore des chefs capables de conduire ses enfans aux combats.

L'armée des Flandres, qui n'a pas perdu un pouce de terrain, malgré qu'elle fut assaillie par des forces plus que doubles en nombre, compte dans ses rangs le major Polis. C'est à lui que fut confié la garde du poste important des écluses du Hazegras. C'est par là que s'écoulaient les eaux de plus de cent mille bonniers de terre des deux Flandres. Les Hollandais, suivant partout leur système de dévastation, envoyèrent dès le 5 devant le Hazegras deux canonnières armées de cinq pièces. Elles ouvrirent de suite leur feu contre les écluses, qui auraient été détruites sans aucun doute, si leur défense avait été confiée à un officier moins entreprenant que le major Polis. Dès qu'il eut connaissance de leur attaque, il se rendit de West-Capelle sur le lieu de l'action avec cent cinquante hommes du 6^e, seule force qu'il possédait. Un feu de tirailleurs s'ouvrit de suite sur les canonnières pendant la plus grande partie de la journée du 5. Les cris de détresse des habitans menacés d'une vaste inondation parvinrent jusqu'à Bruges. Cette ville n'oublia point qu'elle avait des devoirs à remplir envers son roi et son pays. 150 hommes et un canon de six furent envoyés à deux heures de relevée, pour attaquer les canonnières. Un grand nombre de pièces de position se trouvaient à Ostende; mais l'autorité militaire compétente n'avait pas jugé nécessaire d'en garnir le Hazegras, position qui commande l'entrée du port de l'Ecluse. Aujourd'hui même, il ne s'en trouve pas encore. A six heures, la pièce de canon, et les volontaires et gardes municipaux de Bruges qui l'accompagnaient, avaient fait cinq lieues au pas de course, et se trouvaient en face de l'ennemi. Après un feu des mieux nourris pendant vingt minutes, une canonnière et son équipage étaient détruits, et la deuxième avait tellement souffert qu'elle fut hors d'état de rien entreprendre. Cet avantage sauva une multitude de propriétaires d'une ruine assurée. Il est vrai qu'un faible détachement du 8^e ayant cédé un poste important, à un ennemi supérieur en nombre, la troupe du major Polis, forte tout au plus de deux cents hommes, dut battre en retraite; mais le but de l'expédition des Hollandais était manqué. Le lendemain, trois à quatre cents gardes civiques de Bruges avaient rejoint avec trois pièces de six; le Hazegras fut repris le 6, et le 7, s'engagea un combat contre au moins dix huit cents à deux mille Suisses et Allemands. C'est, certes, une des affaires les plus brillantes de la malheureuse campagne que nous venons de faire. Vers midi, près de 500 ennemis vinrent, en colonne serrée et au pas de charge, reprendre le Hazegras, déjà tant de fois disputé. Leurs rangs, rompus par nos canons, ne purent plus se réformer; ils furent poursuivis par les nôtres à une demi-lieue. Près de 500 hommes, venus pour les soutenir, voulurent déborder notre droite; pour arrêter ce mouvement de l'ennemi, le major fit marcher sur la chaussée de Ste. Anne une pièce de 6, soutenue par des tirailleurs, à leur rencontre. Cette attaque violente mit aussi cette colonne en déroute.

Dès ce moment, l'ennemi prit la fuite de toutes parts vers les murs de l'Ecluse, d'où ils ne sont plus sortis depuis. Des prisonniers nous ont appris que la perte des Hollandais, en tués et blessés, s'est élevée à près de trois cents hommes, dont cinq officiers et le fils de l'amiral Gobius, qui a eu la cuisse emportée par la mitraille.

L'honneur de ces journées appartient au major Polis. C'est un de ces vieux militaires peu courtisan, et qui ne demanda jamais rien. Il est à espérer que lorsque le jour de la justice sera arrivé, ce brave ne demeurera plus dans l'oubli.

Les trois pièces de canon qu'on est parvenu à enlever de la canonnière, ont été conduites à Bruges, aux acclamations de toute la population.

SAINT-TROND, 19 août.

Le général Teste est arrivé hier ici avec 4000 hommes. Les ducs

nir ces malheurs, et ne l'ont pas fait. Sans rien préjuger, nous désirons qu'une enquête formelle vienne nous apprendre quels sont les vrais coupables.

d'Orléans et de Nemours, avec le maréchal Gérard, se trouvent encore à Tirlemont. Le général Daine se trouve aussi dans les environs avec 8 à 10,000 hommes. Il a voulu entrer en ville, mais il paraît que le maréchal Gérard s'y est opposé, on ne sait pour quels motifs. Je ne saurais vous exprimer tout ce que nous avons souffert pendant le séjour des troupes hollandaises. Ils ont pillé et ravagé tout ce qu'ils ont pu trouver, particulièrement dans les villages d'ici à Hasselt, où ils n'ont rien laissé. Chez M. Decorswarem, à Telken, ils ont pris argent, bijoux, linge, enfin tout ce qui se trouvait dans la maison. Ils arrachaient les colliers aux femmes et les brisaient en mille morceaux. Chez le curé de Brusthem, ils n'ont rien laissé, et on craint que ce malheureux prêtre ne succombe par suite des vexations qu'ils ont commises chez lui. Chez MM. de Pitteurs et de Waha, ils ont bu jusqu'à mille bouteilles de vin et volé trois vaches, pour lesquelles ils délivraient des bons remboursables à Pâques ou à la Trinité. Chez M. Chantraine, capitaine français en retraite, ils ont pris jusqu'à ses serviettes et ses nappes, et l'officier à la tête engageait ses soldats à bien piller, et comptait lui-même les objets qu'on enlevait. Enfin, il serait trop long de vous donner les détails de tous les brigandages qu'ils ont commis. J'oubliais de vous dire qu'ils ont tué un postillon de la poste aux chevaux, qui paraît n'avoir pas assez vite répondu au mot *wardo*. Il conduisait un officier hollandais dans une voiture et revenait avec lui de Looz, lorsqu'il fut atteint d'un plomb mortel à la tête. Ce malheureux, qui avait 18 ans de service, laisse une veuve et un enfant.

Telle est l'unique réponse que nous ferons à ceux qui ne rougissent pas de faire sonner bien haut les procédés, les égards de MM. les Hollandais envers les Belges.

NAMUR, 22 août.

ÉLECTIONS.

C'est lundi prochain que les électeurs de notre arrondissement seront appelés à choisir leurs représentants au sénat et à la chambre des députés. Il est inutile de démontrer combien il importe au bonheur du pays que les électeurs n'accordent leurs suffrages qu'à des hommes probes, consciencieux et véritablement patriotes. Des prochaines élections va peut-être dépendre le salut de la patrie, et dans des circonstances aussi graves, il n'est personne qui ne comprenne qu'elle influence peuvent avoir de mauvais choix sur tout notre avenir. Electeurs ! L'Europe entière a les yeux fixés sur vous. Le droit que vous allez exercer fait peser sur vous une immense responsabilité; tout vous fait un devoir de ne déposer dans l'urne électorale que les noms de vrais amis des libertés publiques, ennemis de tout despotisme et franchement partisans des grands principes qui ont présidé à la révolution. La Belgique a besoin d'hommes fermes et énergiques qui sachent demander compte à certains personnages de la conduite qu'ils viennent de tenir et décréter leur mise en accusation. Il est constant, en effet, que l'honneur du pays et la gloire de notre auguste monarque ont été étrangement compromis par la coupable incurie, si ce n'est par la trahison, de plusieurs de nos gouvernans; il est constant que l'enthousiasme de la nation a été paralysé d'une manière étrange et que la patrie s'est trouvée à deux doigts de sa perte. De grands coupables existent, ce sera à nos députés à ne pas laisser leurs crimes impunis et à demander à grands cris la répression d'actes odieux qui ont été commis pendant les huit derniers mois. Ce sera à eux à provoquer surtout la récomposition du département de la guerre qui n'est encore encombré que de créatures dévouées servilement à l'ordre des choses que la nation a secoué pour remplir cette tâche difficile; il faut sans contredit des députés qui unissent à un patriotisme éprouvé une fermeté de caractère et un courage malheureusement fort rares, car il ne s'agit rien moins que de rentrer dans la route tracée par la révolution dont on s'est étrangement dévié. Nous espérons que tous les électeurs pèseront l'importance du mandat qui leur est confié et que nous n'aurons qu'à nous applaudir des noms qui vont sortir de l'urne. A Namur, personne ne se met sur les rangs pour la représentation, si ce n'est ceux qui ont siégé au congrès national; et, nous devons le dire, nul ne mérite mieux qu'eux les suffrages de leurs concitoyens. MM. Brabant, Desmanet de Biesme, fils, Fallon et de Labbeville ont bien mérité de la patrie; en toutes circonstances on les a vu voter avec honneur et indépendance. C'est donc sur eux que les choix doivent se porter, et nous avons l'intime conviction qu'ils continueront à remplir dignement le mandat honorable qu'ils tiennent de la confiance publique.

L'arrondissement de Namur est aussi appelé à élire un sénateur. Il paraît que les suffrages se porteront sur M. de Bruges de Branchou ou sur M. le comte de Quarré. Quelque soit celui de ces honorables citoyens qui réunisse la majorité, le collège électoral aura bien mérité du pays. Associés tous deux à notre révolution, ils sauront en maintenir les principes, et si tous les sénateurs leur ressemblent, la charte de 1831 sera une vérité. Nous avons appris que certain marquis voulait se porter comme candidat au sénat; mais nous espérons bien qu'il aura la prudence de se désister de toute candidature. Sinon, nous examinerons quels sont les titres de ce personnage aux suffrages des électeurs.

O.

La nouvelle annoncée hier par le *Courrier des Pays-Bas* du renvoi de plusieurs officiers, a été accueillie avec un vif plaisir. Tous sentent la nécessité de recomposer l'armée ou tout au moins d'y faire de nombreuses épurations. Espérons que M. de Brouckere répondra à l'attente qu'on a conçue de lui, et qu'il cédera, à cet égard, au vœu public que demande à grands cris de changemens notables. Que M. le ministre le sache, c'est de là que dépend sa réputation; il est perdu à jamais dans l'opinion, s'il ne remplit pas avec fermeté la tâche qu'il a acceptée.

— Tous s'accordent à combler d'éloges la conduite du roi dans les derniers événemens. Intrépidité, sagesse et profondeur de connaissances, telles sont les qualités dont a fait preuve Léopold. La nation a su apprécier le dévouement de son Roi, et les liens qui l'attachaient à lui se sont resserrés de plus en plus. Les Belges n'oublieront jamais que leur chef a sacrifié son bonheur privé pour venir prendre les rênes d'un état naissant; ils se souviendront surtout que sans lui c'en était fait de leur indépendance et de leurs libertés.

— Le Roi a diné à Louvain, avec les princes français. Le maréchal Gérard et plusieurs autres personnages ont été invités; M. de Brouckere avait été, dit-on, oublié. La conversation de S. M. et de S. A. R. a constamment été cordiale et joyeuse; plusieurs visages y contrastaient singulièrement.

— Le sous-lieutenant Lenoir a été condamné à perdre ses épaulettes, après avoir été déclaré coupable de tentative de désertion. Il a interjeté appel de ce jugement.

— Le bruit circule généralement ici que les Hollandais doivent sous peu évacuer Maestricht. On en parle à Liège dans le même sens. Une lettre de Tongres nous mande que le général français Thologé, qui se trouve dans cette dernière ville, promet dans quelques jours l'évacuation de Maestricht par les Hollandais; il doit avoir dit que les Français l'occuperaient dans ce cas jusqu'à la fin des négociations. Cette nouvelle est trop belle pour y ajouter foi; nous ne la trouvons même pas très-vraisemblable. Que la France fasse sortir le général Chassé de la citadelle d'Anvers, cela se conçoit, puisqu'il est reconnu qu'Anvers nous appartient; mais que la France obtienne l'évacuation de Maestricht, dont le territoire est litigieux, il est difficile de le croire.

— Des conscrits sous les ordres du capitaine Vanlandewyk, maintenant major et major nommé sur le champ de bataille, se sont montrés en braves. Pourquoi se demandera-t-on peut-être, des jeunes gens qui avaient à peine trois mois d'exercice se sont-ils mieux comportés que nombre de leurs compagnons d'armes, plus anciens au service et qui se sont débandés sans avoir même brûlé une amorce? La raison en est bien facile à trouver: ces conscrits avaient foi dans celui qui les commandait, tandis que plusieurs chefs ne possédaient pas la confiance de leurs soldats. A propos de ce brave officier, les Namurois se rappelleront de l'avoir vu désolé de ce qu'on voulait le forcer à rester ici. Il paraît même qu'il est parti malgré les ordres contraires qui lui avaient été donnés. Tout, dans la malheureuse campagne qui vient d'être terminée, paraît avoir été fait dans le but de favoriser les opérations militaires des Hollandais. Nous avons à Namur plusieurs anciens officiers dont la bravoure est connue, et qui ne demandaient qu'à marcher à l'ennemi; qu'a fait l'ex-ministre de la guerre? Il les a obligés à rester ici spectateurs impassibles d'une lutte à laquelle leur unique désir était de prendre part.

— Tout le monde pense que M. Brouckere, nouveau ministre de la guerre, qui n'est pas si grand que M. de Faily, opérera de plus grandes choses.

Correspondance particulière du *Courrier de la Sambre*.

Anvers, le 20 août 1831.

Quand le royaume est à peine revenu de la surprise qu'il éprouva, la ville d'Anvers seule, et par un phénomène inexplicable, jouit, depuis nos dernières affaires, de la tranquillité la plus parfaite. Les habitans fugitifs rentrent en partie, d'autres vont probablement suivre cet exemple. C'est sans doute à l'entrée de l'armée française en Belgique que nous devons notre sécurité. On pense également que la protection de l'Angleterre ne serait pas impuissante, si, par une nouvelle menace d'hostilités, le général Chassé cherchait à troubler encore notre repos. Un génie invisible semblait nous protéger pendant l'invasion hollandaise. Au moment où les troupes de Guillaume inondaient tous les points de notre territoire, nous n'avons pas eu à gémir de leur présence, au milieu de la lutte générale de la dévastation et de l'incendie, dont ses environs offraient l'affreux tableau. Chassé restera-t-il éternellement à la citadelle? On dit que les dames de La Haye lui ont envoyé pour la seconde fois un bonnet de nuit brodé avec cette épigraphe: « *Au héros du siècle.* » C'est faire un étrange abus de la louange! L'incendiaire, qui cependant compte des amis, ici et ailleurs, vient, assure-t-on, de payer d'avance le loyer de sa maison de campagne, comme s'il comptait l'habiter au printemps prochain. Ces petites ruses de guerre lui sont familières, nous n'en sommes point dupes.

Il est avéré que l'entretien de la garnison de la citadelle coûte à Guillaume des sommes énormes. Espère-t-il les récupérer un jour sur la Belgique? Premier violateur de l'armistice, ses droits ne l'emportent plus cette fois, dans la balance. Appuyée de cinquante mille alliés sous les auspices desquels notre armée pleine de confiance en Léopold, va se rallier, nous pourrions, si le roi de Hollande persiste dans son système d'entêtement, l'obliger à des transactions sur des bases équitables.

Nous demanderions, avant tout, le déguerpissement de Chassé. Je ne sais pourtant quel bruit vague annonce son départ futur; est-il possible d'y ajouter foi, lorsque dix mois se sont ainsi écoulés dans ces alternatives de craintes et d'espérances? mais s'il faut s'en rapporter aux nouvelles de la bourse, nous touchons définitivement à une solution. Quoique *Mercur* soit le dieu des Gascons, ces nouvelles prennent néanmoins beaucoup de consistance. On croit volontiers ce qu'on désire.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 5 août.

Nous lisons dans le *Courier de Cracovie* le rapport ci-bas du colonel Roziski, revenu à Varsovie avec le corps de Dembinski, sous la date du 29 juillet :

« Après la prise de la ville de Drochyzym, je détachai une patrouille de 50 hommes, cavalerie et infanterie, vers Siemiacyez. Ce détachement arrivant d'un côté qui n'était pas gardé, prit d'abord une vingtaine de soldats et trois officiers près de la ville, y entra subitement avant que les Russes et leurs employés eussent le temps de débarrasser les magasins, s'empara des habillemens, de 200 fusils et des munitions. Je poussai ensuite jusqu'à Moczetycza.

« Il ne se passa point de jours sans que nous ne remportâmes quelques avantages.

« Le 27 juillet, mon corps marcha sur la lisière de la bruyère. Arrivant au village de Lesna, à 7 heures du soir, je reçus la nouvelle que l'ennemi s'approchait; j'ordonnai en conséquence d'arrêter la marche. L'ennemi, cinq fois supérieur en nombre, tâcha, sous le feu de trois canons, de passer sur la rive droite de la Lesniza, et fut reçu par nos chasseurs avec une vive mousqueterie. A la pointe du jour, sans avoir tiré un seul coup de canon, je passai la Narewka, arrivai dans la ville de ce nom, en abattant le pont après notre passage.

« Je rencontrai dans les bois l'avant-garde de Dembinski, qui était poursuivie par 10,000 Russes. N'ayant pas de forces suffisantes pour défendre ma position, je me réunis à Dembinski et eut dessein de passer le Bug où j'attendis les ordres du généralissime.

« Partout en Lithuanie où j'ai passé, l'esprit des habitans est on ne peut mieux et surpasse toutes les attentes. » (*Preuss. Staats-Zeit.*)

— Lorsque les cosaques de l'armée du feld-maréchal Paskewitsch allaient occuper les villes de Kutno, Krosnawice et Lenczyz, une division de la levée en masse (*landsturm*) du district de cette dernière ville se réunit et repoussa l'ennemi jusqu'à Kutno, où une centaine de cosaques furent mis en fuite, et environ une trentaine tués par les volontaires, composés de plusieurs officiers et de bourgeois. Malheureusement, une colonne de troupes russes, avec deux pièces d'artillerie, empêcha nos braves, dépourvus de canons, de poursuivre leurs succès. Les Polonais ont à déplorer quelques officiers et soldats, en partie tués ou blessés, et en partie faits prisonniers. (*Ibid.*)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Au milieu de la confusion où nous avaient jetés les derniers événemens, au milieu de l'agitation causée par les bruits de trahison et de défection, l'on a jugé, croyons-nous, avec trop de légèreté la conduite de nos soldats. Aujourd'hui, plus calmes, nous recevons de toutes parts des renseignemens détaillés sur ce qui s'est passé, et nous pensons qu'il n'est pas loin le jour où l'on s'étonnera comment nos troupes sans nourriture, sans ordres de leurs chefs, privés de cette force morale, de ces stimulans que donnent la confiance inspirée par l'exemple des supérieurs, et par la vue d'une sage combinaison stratégique, qui fait que le soldat voit derrière lui un soldat pour le soutenir, l'on s'étonnera de la résolution que les régimens isolés, sans artillerie ni cavalerie, ont su montrer, et l'on admirera les traits partiels de dévouement et d'intrépidité dont peut-être peu de grandes batailles offrent autant d'exemples :

Un officier du brave 12^e, en tombant près de Boutersem, avant de mourir, arracha son bonnet en criant : Vive le roi ! vive le 12^e !

Au moment le plus douloureux de l'amputation, des blessés criaient : vive la Belgique !

Tous les jours on apprécie mieux la belle conduite des artilleurs qui, par leur courage et leur habileté, ont tous bien mérité de la patrie. Nous devons une mention particulière au capitaine Eenens, un de nos officiers les plus braves et les plus instruits; la batterie qu'il commandait à Louvain a fait un tort considérable aux Hollandais, et a presque totalement détruit un escadron de cuirassiers.

Un correspondant de la *Gazette de France* a l'imprudence de dire qu'un seul de nos officiers d'artillerie a riposté au feu des batteries hollandaises admirablement servies, et tout le monde affirmera que tous nos canoniers de la ligne comme de la garde civique ont fait bravement leur devoir à l'affaire de Louvain; et quand à l'admirable artillerie hollandaise, elle a tiré pendant une heure et demie contre le boulevard de la porte de Diest, où se trouvait la compagnie des chasseurs éclaireurs de la garde civique, sans leur causer la moindre égratignure. (*Courrier.*)

— Les ducs d'Orléans et de Nemours, accompagnés des généraux Baudran et Marbot, sont arrivés hier à Bruxelles et ont dîné avec le roi. Ils doivent se rendre aujourd'hui à Tirlemont.

COMMERCE.

MOUVEMENT DU PORT DE BRUXELLES.

(Du 11 au 17 août)

COMMERCE INTÉRIEUR.

Arrivages. — 33 bateaux du port de 1484 tonneaux, chargés vinaigre de bière, 5 b.; tabac, 10 b. et 2 s.; pannes et briques, 351 ton.; chaux; 135 tonn.; bois de construction, 18 t.; chiffons, 165 b.; vif-argent, 60 bout.; café, 42 b.; sucre, 90 c.; pains de sucre, 1100; riz, 8 b.; salpêtre, 50 b.; vin, 5 p. et 2 c.; huile d'olive, 1 b.; huile de lin, 50 aim.; froment, 60 hect; orge, 40 hect.

Sorties. — 36 bateaux du port de 1729 tonneaux; chargés houille, 94,000 k.; vitriol, 13 b.; cendres à lessiver, 37 b.; goudron, 6 b.; pierres bleues, 20,200 kil.; vin, 2 p.; bière, 6 f.; barres en fer, 71,00 kil.; clous, 15 b.; coton, 2 b.; fromages, 8 p.; lin, 10 b.; pains de lin, 16,000; huile de lin, 3 aim.; graine de colza, 700 hect.

MOUVEMENT DU PORT D'OSTENDE. — Arrivages du 11 août.

La chaloupe *Aurora*, patron Bens, ven. du Doggerbank avec 35 tonnes morue salée. Le chassamarée français *Confiance*, cap. Viand, ven. de Nantes, ch. de sucre, café, cacao et bois de teinture.

Le navire amér. à trois mâts *Lotus*, cap. Watts, venant de Richemont, ch. de tabac.

Le brick norvégien *St. Karen*, c. Smith, ven. de Norvège, ch. de bois.

Du 12. — Le sloop belge *Dart*, cap. Stranack, venant de Ramsgate, ch. de sel.

BOURSE DE BRUXELLES, du 19 août.

Act de la Société générale	550	A	Lots de Pologne	10	
112 Dette active hollandaise	36		Certificats de Naples	64 3/4	P
112 — inscription de la banque	38	A	Emp. de Sicile, 1821.		
112 Syndicat d'amortissement.			« 1824.		
112 Rente remb.	85 1/4		Guebhard	64 3/4	P
112 Act. de la Soc. de commerce			Rente perp. à Amst.	43 1/4	P
112 Métalliques.	82	P	« de 200 p. à Paris.	49	P

BOURSE D'ANVERS, du 20 août.

112 Rente remboursable	85 1/2		« » à Amst.	41 3/4 à 42 1/2.
Métalliques.	82		Anglo-Danois à Londres	62
Lots de 100 fl.	190		Certificats de Naples	64
« de 250	354		Sicile emp. de 1821.	80
Lots de Pologne de fl. 300	76		« » 1824.	79
Rente perp. Esple à Paris.	48 1/2 à 49.			

PRIX DES HUILES. — Lille, 18 août.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	17 20	71 f. 25 71 50	9 50 10
Oeillette.	» »	» »	» »
Id. bon goût.	21 » 22 »	35 » »	8 50 »
Lin.	18 20	83 » »	14 » 16 50
Caméline.	18 » »	» »	9 50 »
Chanvre.	13 » »	79 25 »	9 » »
Huile épurée pour quinquets		76 » »	
Idem réverberes		74 » »	

Bourse de Paris du 19 août — Cinq p. cent, 88 25; fin courant, 88 20. — Emprunt 1831, — 3 pour cent, 57; fin courant, 57. — Act. de la banque, 1540 — Rente de Naples, 67 50, fin courant, 67 50. — Cortès, 9. — Emp. Guebhard, 62 1/2. Rente perpétuelle, 47 1/2.

Fonds publics à Londres du 16 août. — Cons. 81 7/8.

Cours de Vienne du 10 août. — Met. 76 3/4. Act de banque 956.

ANNONCES.

1110. **EN VENTE,**
CHEZ J. H. J. MISSON ET C^e, IMPRIMEURS-LIBRAIRES A NAMUR,
RECUEIL
DES DISPOSITIONS PRESCRITES PAR DIVERS REGLEMENS
CONCERNANT LES TROUPES EN MARCHÉ;
A L'USAGE DES RÉGIMENS D'INFANTERIE BELGE.
DEUXIÈME ÉDITION.
Brochure in-8°. — Prix : 25 cents.

1213. LIBRAIRIE.

La VENTE d'une belle collection de LIVRES qui devait se faire à LIEGE le 8 courant et que les circonstances politiques ont retardée de quelques jours, aura lieu dans la même ville et au local indiqué, le mardi, 23 août 1831, et jours suivans. Cette collection se compose d'un grand assortissement d'articles de littérature, histoire, voyages, jurisprudence, théologie, éducation, médecine et chirurgie, sciences et arts, etc., et des œuvres complètes, ou des chefs-d'œuvre des plus célèbres auteurs anciens et modernes; une grande partie de ces ouvrages sont soigneusement RELIÉS à neuf.

Chaque vacation commencera à trois heures précises et MM. les amateurs pourront examiner, depuis dix heures jusqu'à trois, les articles qui seront vendus à chaque séance.

Le catalogue se distribue toujours gratis et franco à toutes les personnes qui en font la demande affranchie, à LIEGE, chez M. B. THONNARD, rue Petite Tour, et à BRUXELLES, chez F. CANONGETTE, rue Steen-Porte, n° 6, chargé de la vente et du placement en province de toutes sortes de livres, et auquel les personnes qui ne pourront assister aux vocations, peuvent adresser leurs commissions avec indication de prix.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1214. Ferme et terres situées à Cortil-Noirmont, près de Gembloux, à louer.

Lundi, 29 août 1831, à midi précis, chez le sieur Renquet, cabaretier à Noirmont, on exposera en location à la recette de M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur, et par le ministère de M^{te} Becquevort, notaire à Perwez, la ferme appelée la Basse-Cour, du château de Noirmont, avec ses dépendances, occupée par M. Fossé, avec 27 bonniers de terres et une pièce, et 50 bonniers de terres en plusieurs pièces qui seront louées en détail; le tout situé à Cortil-Noirmont et à Ernage.

Les personnes qui désiraient voir les propriétés à louer et la désignation des portions, sont priées de s'adresser au sieur Baré, garde-champêtre à Noirmont.

On peut prendre connaissance du cahier des charges de cette location, chez lesdits notaires Delvigne et Becquevort.